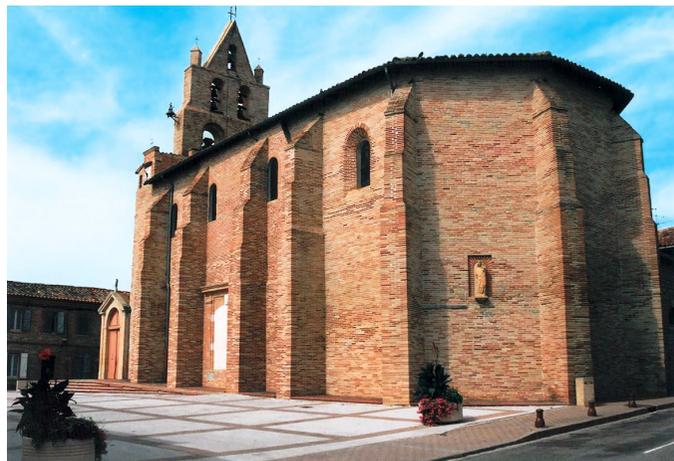


**Bulletin de don à renvoyer à :**

**FONDATION DU PATRIMOINE**  
Délégation Régionale Midi-Pyrénées

c/o COLAS Sud Ouest - 6 B  
11 boulevard des Récollets



**Renseignements :**

**MAIRIE DE BOULOC**

Tél.: 05 62 79 94 94

[www.mairie-bouloc.com](http://www.mairie-bouloc.com)

**FONDATION DU PATRIMOINE**  
Délégation Régionale Midi-Pyrénées

Tél. : 05 62 19 00 71

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

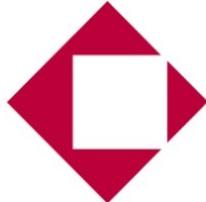
Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti non-protégé par l'Etat (*c'est-à-dire ni classé, ni inscrit au titre des Monuments Historiques*).

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du Patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine naturel (*sous certaines conditions*).

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (*cf. bulletin de don joint*).
- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine apporte aussi des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclu sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

**FONDATION**  
  
**DU PATRIMOINE**



**Préservons aujourd'hui l'avenir**



*Restauration du maître autel  
et du retable de l'église*

*Commune de Bouloc*

*Département de la Haute-Garonne*

## BON DE SOUSCRIPTION - EGLISE DE BOULOC

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration du maître autel et du retable de l'église de Bouloc**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – église de Bouloc ».**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).**

**Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.**

*\* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

**Pour les particuliers, votre don est déductible :**

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable \*\*

(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),

- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €) \*\* (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

*(\*\* sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

**Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt). (sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).**

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

- l'impôt sur le revenu**       **l'impôt sur la fortune**  
 **l'impôt sur les sociétés**

Nom ou Société.....  
Adresse.....  
Code Postal.....Ville.....  
Téléphone / Mail : .....

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.*

*Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

*La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.*

Datée du XVI<sup>ème</sup> siècle, l'église de la commune de Bouloc a été édifiée selon un plan traditionnel, orienté vers l'Est, avec des matériaux caractéristiques du pays tels que la brique. Surmonté d'un clocher mur typiquement toulousain, constitué de cinq baies campanaires, cet édifice religieux est de style gothique. En outre, la pointe de son clocher s'élève à 24,50 mètres au dessus du sol et est également encadré par des pinacles composés en leurs sommets de croix en fer forgé.

A l'intérieur du monument, un chef d'œuvre en bois sculpté, peint et doré, est situé dans le chœur. Le maître autel, abrite en son sein un retable (daté du XVII<sup>ème</sup> siècle, classé Monument Historique depuis 1933) ainsi qu'un tableau, placé en son centre, représentant la Crucifixion.



L'église de Bouloc a été régulièrement entretenue au cours du temps, la dernière campagne de rénovation et de mise en valeur extérieure a duré quatre années et s'est achevée en 1998. Cependant, de nos jours, l'intérieur de l'édifice nécessite des travaux de sauvegarde. Ainsi, le maître autel et le retable doivent faire l'objet de coûteux mais indispensables travaux de restauration afin de garantir leur pérennité pour l'avenir et leur valorisation. Les interventions projetées concernent l'intégralité de ces deux objets mobiliers, aussi bien leurs structures que leurs précieux décors.

Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération de conservation et de mise en valeur du maître autel et du retable de l'église de Bouloc.

**Montant de l'opération : 58 760 euros TTC**